



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E132140

VALABLE JUSQU'AU 07/07/2026

ÉDITÉ LE 28/05/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/05/2024  
60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT ETIENNE 483 363 404 R.C.S.

Siret : 483 363 404 00011

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 20833

Assurance Responsabilité Travaux :  
AXA FRANCE IARD 7128050104

Assurance Responsabilité Civile :  
AXA ASSURANCES IARD 7128050104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : ALAIN CALMARD

354 IMPASSE DES CHAMBONS  
LIEUDIT LES CHAMBONS  
42550 USSON-EN-FOREZ

Téléphone : 04 77 50 66 87

Portable : 06 71 94 75 20

Fax : 04 77 50 66 49

Site Internet :

E-mail : alain.calmard@orange.fr

Responsabilité légale :  
CALMARD ALAIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 15/06/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 01/01/2021         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.